

Sujet : [INTERNET] Participation Danièle COUR à enquête publique implantation Unitech à Suzannecourt --

De : "Daniele.C" <daniele.c@redkernel.fr>

Date : 19/12/2019 23:12

Pour : pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr

Mesdames, messieurs les Commissaires enquêteurs,

Je tiens à vous faire part de mon opposition à l'implantation d'une laverie de linge provenant des activités de l'industrie nucléaire et d'un site de décontamination et d'entreposage (travaux de décontamination et d'opérations sur des métaux représentant 81 % de la radioactivité du site) par la société UNITECH à Suzannecourt qui entraînerait des rejets radioactifs et chimiques, atmosphériques et liquides d'où :

- pollutions de l'eau de la Marne et de la nappe phréatique
- pollutions de l'air
- pollutions des sols

Et ainsi contaminations radioactives et chimiques étendues de l'environnement et de tout ce qui vit et impacts sanitaires liés à ces contaminations

Il s'agirait, avec Unitech, de radioactivité ajoutée dans le milieu naturel et en matière de radioactivité, il n'y a pas de seuil d'innocuité ; le premier rayon gamma qui va frapper de l'extérieur ou de l'intérieur, la première particule bêta ou alpha qui va frapper l'intérieur de notre organisme (et celui des animaux) après ingestion ou inhalation d'éléments radioactifs peut être à l'origine d'un cancer qui pourra se développer plusieurs années après, mais également à l'origine de pathologies autres que le cancer.

A quelles doses de radioactivité seront exposés les habitants qui auront inhalé et ingéré les radionucléides rejetés par UNITECH ? A quelles doses seront exposés les salariés ?

La limite de dose "acceptable"* pour la population (CIPR 1990) de 1mSv/an de radioactivité artificielle ajoutée (hors radioactivité médicale et radioactivité naturelle) correspond (selon la CIPR) à 17 cas de cancer en excès pour 100 000 personnes ; cette limite de dose "acceptable" a été établie en partant de l'hypothèse que les faibles doses et les faibles débits de doses sont 2 fois moins nocifs, par unité de dose, que les fortes doses ; mais cette limite de dose de 1 mSv/an pour la population aurait dû être plus basse si l'on se réfère à plusieurs études épidémiologiques ; pour l'ingestion d'aliments contaminés, on peut retenir un doublement du risque ; de plus, le calcul de cette limite de dose n'a pas pris en compte les autres effets sanitaires attestés (autres que les cancers) qui pourraient entraîner des décès imputables aux radiations.

*acceptable = économiquement pour une société.

Les limites de dose "acceptables", les seuils de "libération" autorisés (on "libère" la radioactivité ! Un droit à polluer), sont mis en place, non pas pour

nous protéger, mais pour que l'industrie nucléaire existe, ce sont des permis de tuer.

Outre les pollutions liées aux transports alors qu'il faut lutter contre le changement climatique, les nombreux transports de matériaux et de linge contaminés par des radionucléides représentent un risque d'irradiation et de contamination pour les travailleurs et la population.

En ce qui concerne les produits chimiques, sans parler de l'impact sur nos organismes des métaux lourds qui seraient rejetés, il est prouvé que les très faibles doses de perturbateurs endocriniens ont un impact sanitaire.

Elle serait implantée en zone inondable par remontée de la nappe, en zone "ZNIÉPP", elle consommerait d'énormes quantité d'eau -- eau rejetée polluée -- alors même que cette ressource est menacée.

Cette entreprise serait implantée au sein d'une zone urbanisée, au coeur d'un lotissement, avec crèche et écoles !!

Parce que nos enfants, nos petits enfants n'ont pas fait le choix du nucléaire, nous sommes nombreux à ne pas vouloir du nucléaire et en l'occurrence à ne pas vouloir de l'implantation d'UNITECH à Suzannecourt ; les laveries devraient se situer dans chacune des installations nucléaires et ainsi être sous le contrôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

L'activité d'Unitech ne serait pas sous le contrôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, la DREAL n'a pas les compétences pour contrôler ce genre d'installation.

La population française n'a pas fait le choix de nucléaire, cette industrie a été imposée malgré les risques dénoncés par de nombreux scientifiques.

En fonctionnement "normal", l'industrie nucléaire rejette dans notre environnement des quantités colossales de radionucléides de manière légale, ce n'est pas acceptable et contraire au droit que nous avons de vivre dans un environnement sain ; l'eau, l'air et la terre qui nous nourrit sont des biens communs que chacun d'entre nous doit protéger.

Il est inadmissible de retrouver les radioéléments générés par l'industrie nucléaire, artificiels et naturels (à des concentrations qui ne sont pas naturelles pour l'uranium et ses descendants, le carbone 14 et le tritium !!) dans notre environnement.

La présentation de Roland Desbordes le 31 mai 2018, celle de Bertrand Thuillier le 14 mai 2019 devraient à elles seules convaincre tout un chacun et vous convaincre que l'installation d'UNITECH est incompatible avec un environnement sain, tout comme l'avis de l'hydrogéologue Fabien Chiesi du 8 août 2018.

Merci de faire primer l'intérêt général en donnant un avis défavorable à ce projet

Je vous remercie pour votre attention.

Danièle COUR